



CONTRAT COQUILLES SAINT JACQUES

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte et développe les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP.

Les objectifs de notre AMAP sont notamment de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine
- soutenir les productions de la mer et du littoral dans leurs caractères individuel ou familial quand elles s'engagent dans des démarches alternatives aux pratiques imposées par la grande distribution et de ses intermédiaires
- permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits
- faire le choix de la qualité nutritionnelle, organoleptique et négliger les conventions, les standards de la société de consommation (calibrage, couleurs, apparence)
- rapprocher, par l'entraide, la confiance, la participation, la pédagogie, le consommateur et le producteur.

Le présent contrat règle les modalités de vente directe entre Sébastien L'Héréec, marin-pêcheur, et les membres de l'AMAP d'Aigrefeuille pour des coquilles Saint-Jacques. Le contrat court une saison de **8** livraisons mensuelles.

Les engagements du producteur

- Je suis patron-pêcheur du Trugarez, un navire de pêche de moins de 12m basé à Locquémeau dans les Côtes d'Armor (22). Mon équipage et moi-même pêchons la coquille Saint-Jacques sauvage sur plusieurs gisements en baies et au large de Saint-Brieuc et Saint-Malo.
- Je pratique une petite pêche côtière traditionnelle à l'aide d'une drague, calibrée pour ne retenir que les coquilles les plus grosses, en profondeur (40 mètres), dans une démarche responsable qui a permis à la pêche à laquelle nous appartenons l'obtention de la certification MSC pêche durable fin 2022.
- Je suis engagé dans une démarche de gestion des ressources afin de produire une denrée noble et naturelle en respect du cycle de reproduction et de développement des espèces.
- Nous sélectionnons les gisements que nous savons produire des coquilles avec des noix de belle qualité, qui sont blanches jusqu'en avril.
- Nous livrons directement dans la journée suivant la pêche, ce qui garantit une fraîcheur absolue de ce produit de la mer.
- Nous conditionnons les coquilles en sacs en tissu recyclé, lavables et réutilisables.
- Je me suis conformé à la réglementation relative au transport et à la remise de mon produit.
- J'adhère aux principes de la charte des AMAP.

Les engagements de l'adhérent

- Je m'engage pour la période du contrat à soutenir le marin-pêcheur dans sa démarche et j'encourage et soutiens ainsi une petite pêche française artisanale respectueuse de l'environnement et en harmonie avec la préservation d'un patrimoine naturel.
- Je m'engage à venir prendre ma commande aux dates communiquées ou à la faire retirer par une personne de mon choix. Je m'inscris si possible pour assurer sur place l'une des livraisons,
- Je sais que les coquilles ont été conditionnées avant leur transport et qu'il y a une perte d'eau normale, inévitable.
- J'achète des coquillages vivants au moment de l'achat. Je suis responsable de leur conservation une fois qu'elles m'ont été livrées.
- Afin de limiter la consommation de sacs, je rapporte autant que possible les sacs rincés et séchés à la prochaine distribution.
- Je m'engage librement (connaissant évidemment les conditions entourant la remise de mon produit) en payant de manière anticipée la production et la distribution.
- En établissant ce contrat, je deviens donc propriétaire des produits proposés.
- J'adhère aux principes de la Charte des AMAP.

J'indique mon choix (en nombre de sacs de 5kg) avec un minimum de **6** sacs à des dates différentes réparties sur la saison. Le contrat peut être ajusté en cours de saison. Un kilo contient entre 5 et 6 coquilles Saint-Jacques.

Caractéristiques	Prix	17 oct.	21 nov.	19 déc.	23 janv.	20 fév.	20 mars	17 avr.	15 mai	Total
Coquilles St-Jacques 5kg	20€									

Je remets mon paiement par chèque (à l'ordre de TRUGAREZ) avec le contrat en 2 chèques minimum (coquilles d'oct à déc 2024 et coquilles de janv à mai 2025) et jusqu'à 1 chèque par mois

Je m'assure par ailleurs d'être à jour de ma participation financière de 5€ à la vie de l'association.

Le producteur : Sébastien L'Héréec Le mangeur (nom, prénom, **téléphone - indispensable** - et adresse e-mail)

Les coordinatrices: emmanuel.cormerais1974@orange.fr et dominique,duval@zaclys.net